Compte rendu du Conseil Municipal du 4 octobre 2021

Présents / Hor zirenak : Mmes DARGUY, DUHALDE, ECHEVERTZ, ETCHEVERRY, OXARANGO, PEREZ, SABALOUE et MM BISCAY, GASTAMBIDE, HERNANDEZ, MONGABURE, OTEIZA, PARACHOU, BARNECHE
Absent excusé / Ezin etorria jakinarazia zutenak : BARBIER
Secrétaire de séance : OXARANGO Maité

1. Décision modificative n°1 au budget principal

INVESTISSEMENT

Dépenses		**Recettes**	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
16878 (16) : Autres organismes et particuliers	339 975,00	021 (021) : Virement de la section de fonct.	-801,00
16878 (16) : Autres organismes et particuliers	39 492,00	16878 (041) : Autres organismes et particuliers	736 114,00
2121 (21) : Plantations d'arbres et d'arbustes	2 431,00	2138 (21) : Autres constructions	69 049,00
2188 (21) : Autres immobilisations corporelles	66 618,00	27638 (27) : Autres établissements publics	339 975,00
27638 (27) : Autres établissements publics	-39 492,00	2802 (040) : Frais liés doc. urbanisme	651,00
27638 (041) : Autres établissements publics	736 114,00	28041642 (040) : Bâtiments et installations	1,00
		281531 (040) : Réseaux d'adduction d'eau	147,00
		281532 (040) : Réseaux d'assainissement	2,00
	1 145 138,00		**1 145 138,00**

FONCTIONNEMENT

Dépenses		**Recettes**	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investissement	-801,00		
6574 (65) : Subv.fonct.aux asso.&autres pers. de droits privé	-200,00		
6714 (67) : Bourses et prix	200,00		
6811 (042) : Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	801,00		
	0,00		

Total Dépenses	**1 145 138,00**	**Total Recettes**	**1 145 138,00**

Accord du conseil

2. Travaux de voirie 2021-2025 Signature accord cadre

Une consultation en procédure adaptée a été organisée afin de choisir l'entreprise qui réalisera les travaux de voirie de l'accord-cadre à bons de commande 2021-2025 en groupement de commandes avec la commune de Briscous (coordonnateur).
Après avoir procédé, conjointement, à l'analyse des offres nous avons décidé d'attribuer le marché à l'entreprise Colas.
Quatre entreprises ont soumissionné : Colas, Eurovia, Dubos, Exedra et, après négociation, c'est Colas qui s'est le mieux classé globalement (partie prix et partie technique)
La commune bénéficiera de prix légèrement inférieur pour les 3 ans qui viennent.

Accord du conseil pour autoriser le Maire à signer le marché et délégation, pour prendre toute décision concernant la passation.

3. Mise en place frais de déplacement

Les agents territoriaux et les collaborateurs occasionnels d'une collectivité territoriale peuvent bénéficier du remboursement des frais induits par l'exercice de leurs fonctions pour le compte de la collectivité. La réglementation fixe un cadre général mais donne compétence aux organes délibérants des collectivités pour fixer certaines modalités de remboursement et pour moduler les montants des indemnisations.
Proposition de se prononcer sur les points suivants :

- le remboursement des frais de transport de personnes lors de déplacements temporaires Indemnités kilométriques en vigueur
- les taux de remboursement des frais de repas et des frais d'hébergement (un max de 17.50 € par repas)
- la prise en charge des frais de déplacements pour les agents présentant un concours, une sélection ou un examen professionnel,
- la prise en charge d'une partie des abonnements aux transports publics pour les agents effectuant le trajet domicile – lieu de travail par ce biais.

Tout cela vaudra pour les indemnités de stage et également de missions.
Accord du Conseil

4. Contrôle conformité + suivi des travaux inhérents aux autorisations d'urbanisme

Les communes du pôle territorial d'Hasparren ont souhaité la mise en place d'un service qui consiste à mener des opérations de contrôle de conformité et de suivi des travaux inhérents aux autorisations d'urbanisme délivrées.
Cette expérimentation menée par le service Urbanisme de la CAPB pourrait débuter cette fin d'année et s'étalera sur un an. A l'issue, un bilan sera fait. Suivant les cas, le coût ira de 150 € à 200 € par autorisation d'urbanisme.

Accord du conseil pour autoriser le Maire à signer cette convention.

5. Participation au groupement de commandes relatif à la formation de la langue basque

Dans le cadre de sa politique linguistique communautaire, la CAPB propose à ses agents une offre de formation professionnelle à la langue basque et incite les communes à faire de même par le biais notamment des contrats de progrès. Cette offre comprend à la fois les formations en langue basque et toutes les prestations associées (évaluation du niveau avant l'entrée en formation, suivi pédagogique, bilan, etc …)
Les prestations de formations par toute ces collectivités étant les mêmes, la Communauté d'Agglomération Pays Basque propose de mettre en place un groupement d'achat de prestations de formation à la langue basque.
La Communauté d'Agglomération en est la coordinatrice, chargée de l'élaboration du marché, de la consultation et de l'attribution de celui-ci. Cela permet aux collectivités signataires de cette convention de bénéficier de son expertise tant en matière de politique linguistique qu'en matière de commande publique.

Accord du conseil pour autoriser le Maire à signer cette convention.

6. Participation OGEC Ecole priée et SEASKA

Forfait de Fonctionnement Ecoles sous contrat	2021	2020	2019
OGEC Ecole privée (675 € par enfant d'Ayherre)	19 575,00	18 900,00	18 125,00
Remb. Employé cantine	1 700,00	1 680,00	1 653,00
Seaska (675 € par enfant d'Ayherre)	18 225,00	15 525,00	13 750,00
	39 500,00	**36 105,00**	**33 528,00**

7. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Proposition d'attribution de subvention	2021	2020	2 019	Liste des autres demandes de subventions
Abarratia	700,00	700,00	500,00	Ikas Bi
Irulegiko Irratia	200,00	200,00	150,00	AAPPMA
ACCA Lehena	250,00	250,00	210,00	CIDFF64
APE Ecole privée	768,00	672,00	580,00	Integrazio batzordea
CATM - PG d'AYHERRE	120,00	120,00	105,00	Association Xapata
Journal Herria	250,00	180,00	150,00	Uda Leku
Sos Laborari	220,00	220,00	180,00	Euskal Haziak
Bidekoekin	200,00	200,00	200,00	Xalbador Kolegioa
Lurzaindia	300,00	300,00	250,00	Banque alimentaire
Handisport Pays Basque	240,00	240,00	200,00	Kanaldudeko lagunak
Izpindar	150,00			AFSEP
				Bedatsia
				APEL College URSUYA
				Euskal konfederazioa

Accord du conseil pour ces montants

8. Bourses communales

Après avoir pris connaissance des montants des bourses départementales d'enseignement supérieur attribués aux étudiants de la commune pour l'année universitaire 2020/2021, proposition d'allouer les bourses suivantes : 30% de la somme obtenue au Conseil Départemental

- DARGUY Peyo 27.00 €
- OYHARCABAL Iban 78.00 €
- GERMAN Thomas 27.00 €
- GERMAN Bastien 27.00 €
- GUIVARCH-HIRIGOYEN Manon 48.00 €
- LOYATHO Maider 33.00 €
- MONGABURE Xan 108.00 €
- SOULIGNAC Andréa 27.00 €
- ST GIRON Alice 27.00 €
- DELACOUR Amaia 93.00 €
- HIRIART Amaia 33.00 €
- SEOSSE-OXARANGO Maitane 63.00 €

9. Approbation rapport de la CLECT

La CLECT (commission locale d'évaluation des transferts de charges) s'est réunie le 15 septembre et a élu son Président et un Vice-président parmi ses membres :
M. Christian DEVEZE (commune de Cambo) est élu Président à la majorité des membres présents et Mme Maïder BEHOTEGUY (commune de Bardos) est élue Vice-présidente à la majorité des membres présents.
Evaluation des transferts de charges relatifs à la salle omnisports de Tardets (16 communes) et la salle de réunion attenante. Ces équipements sont devenus intercommunautaires donc logiquement un calcul est fait afin de réduire les montants des attributions de compensation des communes concernées.
Evaluation des transferts de charges liés à l'arrêt du service de collecte des déchets verts (commune de Saint-Jean-de-Luz), dans le sens d'une récupération d'AC par la commune.
Evaluation des transferts de charges relatifs au financement des animations locales (Commune de Saint Palais et Pays de Bidache)
Approbation de ce rapport

10. Rénovation de la Mairie-Proposition de Marché

Toute la procédure arrive à son terme.
Un rappel des modalités : Les entreprises doivent répondre à une offre technique et à une offre financière (70/30). Après un contrôle des soumissions, un jeu de questions-réponses est envoyé et les prix peuvent soit baisser ou monter suivant les cas.
Lié à la déclaration d'appel d'offres infructueux de certains lots (06/08), un deuxième appel a été lancé (16/09)
Vous trouverez ci-joint le résumé de ces différents échanges et bien sûr le tableau récapitulatif des propositions.
Le lot Ascenseur ne sera pas attribué dans un premier temps, nous attendons des précisions.
Les entreprises non retenues seront avisées rapidement.

1 - OFFRE DE BASE			
Désignation des Lots	**Estimation H.T**	**Montant H.T**	**Entreprises**
1 – VRD - GROS-ŒUVRE	*138 500,00 €*	***151 320,87 €***	***DIBARGINTZA***
2 – CHARPENTE COUVERTURE ZINC	*34 800,00 €*	***31 860,12 €***	***Mongabure/Fourcade***
3 – MENUISERIE EXTERIEURE	*30 000,00 €*	***13 472,00 €***	***Miroiterie du Gave***
4 – MENUISERIE INTERIEURE	*35 500,00 €*	***50 851,00 €***	***EYHERART***
5 – PLATRERIE - ISOLATION	*27 000,00 €*	***27 311,00 €***	***C'Basque Plâtrerie***
6 – CARRELAGES - FAIENCES	*6 000,00 €*	***7 579,98 €***	***OYHAMBURU***
7 – REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES	*11 000,00 €*	***9 942,63 €***	***LINO TAPIS***
8 – PEINTURE - NETTOYAGE	*18 000,00 €*	***10 157,50 €***	***PEYO INDART***
9 – ASCENSEUR	*17 000,00 €*	***21 400,00 €***	***MYD'L SAS***
10 – CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE - SANITAIRE	*32 000,00 €*	***22 801,92 €***	***FOUTHOUX***
11 – ELECTRICITE	*30 000,00 €*	***22 897,27 €***	***CHAPELET SAINT JEAN***
MONTANT TOTAL DES TRAVAUX H.T	**379 800,00 €**	**369 594,29 €**	
T.V.A. 20%	75 960,00 €	73 918,86 €	
MONTANT TOTAL DES TRAVAUX T.T.C.	**455 760,00 €**	**443 513,15 €**	

PLAN DE FINANCEMENT

Nature des dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux	369 600,00 €	DETR	157 205,00 €
		Conseil départemental	98 253,00 €
Etudes	48 048,00 €	Fonds de concours CAPB	8 000,00 €
		Total subventions	*263 458,00 €*
		Fonds propres	154 190,00 €
TOTAL	417 648,00 €	TOTAL	417 648,00 €

Questions diverses :

Nous vous informons que les titulaires de baux afférents à des terres communales devront automatiquement changés cette fin d'année.

Baux de Jean Pierre Idiart : Parcelles **G565 G581** : 1ha02a **G584** : 2ha34a
Succession automatique de père en fils

Baux de Jean Pierre Darraidou : Parcelles **G 59** : 93A40 **B801** : 36a95a **B112p** : 4ha85a **C126-C131** : 1ha72a - Succession d'oncle à neveu
Ces dernières peuvent être proposées à l'affermage par bail rural. Merci de bien vouloir faire acte de candidature à la mairie avant le 20 octobre 2021.

Enquête UDCCAS : voir document joint à diffuser et en parler à tous nos ainés.

Vente du 9 places au prix de 11 000€ - Achat du Citroën Berlingo au prix de 6 240€ + divers travaux

Enquête publique chemin rural dit de Xokoa : L'enquête se déroulera à la Mairie d'AYHERRE du mardi 12 octobre au mardi 26 octobre 2021. Les permanences auront lieu le mardi 12 octobre de 9 heures à 12 heures et le mardi 26 octobre de 15 heures à 18 heures.

Caveaux 2x4 places seront installés -fixation du prix après travaux pour les acheteurs

- Devis Dirasse pour 1 893.6 € TTC - Devis Camou pour 2 436€ TTC

Journée du jumelage avec Antzuola Samedi 13 novembre – prise en charge du bus -

Adhésion à Txakurrak (SIVU permettant de bénéficier d'un chenil) cette option ne nous semble pas judicieuse pour le moment. Cela ne répondra pas aux problèmes de chiens errants et dangereux que connaît la commune.

Proposition d'achat d'une sono portative pour nos manifestations et disponibles pour les associations du village

La séance est levée à 22h30....

Le Maire Arño Gastambide